

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES LIAUZUN SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Compte-rendu du CONSEIL D'ECOLE

Lundi 3 novembre

18h00 à 20h10

Participants :

Equipe enseignante :

Mesdames Colombo, Perruchet, Lapierre, Féodon, Roberge, Terran, Belet, Temim, Messieurs Allard, Grouhan

Parents d'élèves élus :

Mesdames, André, Gressier, Cherrouf, Dalion, Monsieur Naït Saada

Mairie : Monsieur Bavoil, Maire de Saint Rémy-Lès-Chevreuse et Madame Blin-Verlhac, Conseillère municipale référente au scolaire

Éducation Nationale : Madame Gachignard, Inspectrice de la circonscription de Chevreuse absente excusée

Désignation du secrétaire : La directrice en sa qualité de présidente rédige, le secrétaire contresigne
Madame Gressier est volontaire.

1) Bilan de rentrée

Présentation de l'équipe pédagogique :

10 enseignants sur l'école, 2 accompagnantes d'élèves en situation de handicap

Nombre d'élèves : 159 (dont 13 élèves bénéficiant du dispositif ULIS-école)

34 CP / 25 CE1 / 34 CE2 / 28 CM1 / 38 CM2

Répartitions dans les classes :

Madame Lapierre : 25 CE2 dont 3 inclusions

Madame Roberge : 22 CM1 dont 5 inclusions

Mesdames Colombo et Alauzet : 24 CP dont 1 inclusion

Monsieur Allard : 6 CM1 et 15 CM2

Mesdames Temim et Belet : 23 CM2 dont 4 inclusions

Madame Féodon : 10 CP 12 CE1

Monsieur Grouhan : 13 CE1 et 09 CE2

Madame Perruchet : ULIS-école (13 élèves)

Madame Terran : Titulaire remplaçante

Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) :

Madame Najat Chennoufi assure une aide pour l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif ULIS école.

Madame Marion Motard intervient pour deux enfants au sein d'école.

Réunion de rentrée parents/enseignants :

En CE1/CE2, 82% des parents étaient présents

En CE2, 86% des parents étaient présents

En CP, 67% des parents étaient présents

En CM1/CM2, 81% des parents étaient présents

En CM2, 72% des parents étaient présents

En CP/CE2, 86% des parents étaient présents

En CM1, 59 %

En ULIS, 50%

Soit 76% des familles étaient présentes.

Intervenant sport :

Monsieur Kouatat intervient tous les mardis et le jeudi pour la classe de Monsieur Grouhan.

Nous nous rendrons en car au complexe sportif « Les 3 Rivières » du 4 novembre 2025 au 5 mai 2026.

Le transport est financé par la mairie.

Activité physique quotidienne :

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne », sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques. Des fiches d'activités classées par champs d'apprentissage sont à la disposition des enfants.

Piscine :

De l'aisance aquatique au savoir-nager en sécurité et au-delà : un parcours de formation pour devenir nageur. Toutes les classes participeront à l'activité natation 50 min dans l'eau.

- Du lundi 31 mars au lundi 22 juin pour les classes de CP et CP/CE1
- Du lundi 5 janvier au lundi 23 juin pour la classe de CE1/CE2
- Du jeudi 08 janvier au jeudi 26 mars pour les classes de CE2 et CM1
- Du vendredi 09 janvier au vendredi 27 mars pour les classes de CM1/CM2 et CM2

Activités péri-éducatives et temps périscolaire :

Rappel : Pour toute modification concernant l'étude et l'accueil périscolaire, les familles sont tenues d'informer le service scolaire / le portail famille en Mairie. **De même pour toutes difficultés rencontrées sur ces temps.** Une Coordination entre le personnel intervenant sur le temps du repas et les enseignants est en place si nécessaire.

Ouverture des portes :

Entrée : Le matin entre 8h20 et 8h30 ; l'après-midi entre 13h20 et 13h30

Sortie : 11h30 et 16h30

L'accueil des enfants le matin se fait directement dans les classes.

Avant l'heure d'ouverture de l'école, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. A l'issue des classes du matin et du soir, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école mais à nouveau sous celle des parents (ceux inscrits à la cantine, à l'accueil périscolaire ou à l'étude se retrouvent sous la responsabilité de la mairie).

Afin de ne pas perturber la classe, merci de respecter les horaires d'arrivée à l'école. **Aucun retard ne sera toléré.**

Les adultes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire sauf exception ou rendez-vous.

Par ailleurs et dans la mesure du possible, il est souhaitable que les élèves ne sortent pas de l'école sur le temps scolaire pour des prises en charge médicales.

Bilan de rentrée :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Les enfants ont été accueillis en musique, avec une playlist regroupant toutes les chansons apprises l'année passée. L'après-midi, les élèves ont interprété une chanson apprise lors de la chorale de l'an dernier pour les nouveaux élèves de CP.

2) Année scolaire 2025-2026

« Tenir la promesse républicaine de l'École, élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous »

- Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves
- Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité
- Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble

La circulaire est disponible sur le blog de l'école.

3) Programme pHARe « programme de lutte contre le harcèlement à l'école »

Le programme pHARe est un plan global de prévention et de gestion des situations de harcèlement entre élèves. Il aborde à la fois les problématiques d'intimidation, de harcèlement avéré et de cyberharcèlement. Déployé dans l'ensemble du système scolaire, il est mis en œuvre dans 100 % des écoles et établissements. Ce programme repose sur la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative, qu'il s'agisse des élèves ou des adultes, afin de sensibiliser aux situations de harcèlement et de savoir comment y répondre efficacement.

Plusieurs leviers d'action pour les élèves et les équipes éducatives sont mis en place au niveau de la circonscription pour le premier degré :

- Une équipe ressource pHARe (composée de professeurs, psychologues, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, etc.) est formée pour assurer la mise en œuvre du protocole de prise en charge des situations de harcèlement.
- Les enseignants dispensent 10 heures annuelles d'apprentissage sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales, de la classe de CP à la Terminale.

Que l'on soit victime ou témoin, il est essentiel de savoir qu'il est possible de signaler toute situation d'intimidation, de harcèlement ou de cyberharcèlement directement à la direction de l'école.

Un numéro d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel, le **3018**, est disponible 7j/7 de 9h00 à 23h00. Une application mobile est également accessible pour toute demande de renseignement ou pour effectuer un signalement.

En début d'année scolaire, toutes les familles de la circonscription de Chevreuse ont reçu et signé la plaquette d'information du programme pHARe.

Au sein de l'école, nous avons mis en place un protocole de prévention contre le harcèlement, dans lequel les enfants sont pleinement acteurs. Chaque semaine, deux médiateurs différents sont volontaires pour chaque récréation, facilement identifiables grâce à un tee-shirt floqué « **MEDIATEUR** ». Une charte, rédigée lors d'un conseil des enfants, engage les élèves à adhérer à ses principes et à résoudre les conflits de manière constructive. Les médiateurs s'engagent également en signant cette charte.

La Journée nationale de lutte contre le harcèlement, instaurée en 2015, constitue un moment fort du programme de prévention. Elle a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'importance de l'empathie, du respect et de la bienveillance. À cette occasion, le jeudi 6 novembre, tous les élèves de l'école sont invités à porter du bleu, couleur symbolisant la solidarité et l'engagement contre le harcèlement scolaire (apaisement, confiance, loyauté). D'autres actions seront menées dans chaque classe, avec la mise en place de projets communs.

Conformément au décret du 7 novembre 2023, tous les élèves des écoles à compter du CE2, ainsi que les élèves des collèges et des lycées, se verront proposer de renseigner une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. La passation de cette grille d'auto-évaluation sera effectuée en classe entre le jeudi 6 novembre et le vendredi 21 novembre 2025.

4) Résultats des élections au comité de parents du conseil d'école : 1 liste

Les élections se sont déroulées le 10/10/2025 uniquement par correspondance, le vote a été clôturé à 16h30. Merci aux parents pour l'organisation des élections.

Nombre d'électeurs inscrits : 252

Nombre de votants : 157

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 23

Nombre de suffrages exprimés : 134

Taux de participation : 62,30%

(Pour mémoire 32,82 % en 2017 ; 41,92 % en 2018 ; 40,48% en 2019, 40,39% en 2020, 49,77 en 2021, 59% en 2022 ; 61,02% en 2023, 64% en 2024)

Parents élus titulaires : 8

Mesdames Gressier CE2, André CE2, Cherrouf CE2, Seitz CP, Le Bivic CE2, Dalion CP, Lecume CM1

Monsieur Naït Saada

Parent élu suppléant : 1

Madame Vuillemin CP

Le rôle des représentants de parents d'élèves :

Les représentants des parents d'élèves disposent d'une voix délibérative au sein du conseil d'école.

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école ainsi que ses annexes
- Adopte le projet d'école
- Donne son avis et formule des suggestions concernant le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions relatives à la vie scolaire : restauration, hygiène, sécurité des enfants, etc.
- Approuve l'organisation d'activités complémentaires à caractère éducatif, sportif ou culturel
- Peut proposer un projet dérogatoire d'organisation du temps scolaire.

Les parents et l'équipe enseignante souhaitent que les futurs votes des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se déroulent exclusivement par correspondance. Cette décision, approuvée par la directrice après consultation du conseil d'école, sera de nouveau appliquée dès la prochaine rentrée scolaire.

5) Vote du règlement intérieur de l'école et ses annexes:

Lecture faite du règlement intérieur, approbation à l'unanimité.

Lecture faite des 2 annexes :

- CHARTE « Élève » « Des usages numériques à l'école »
- CHARTE « Laïcité »

6) Coopérative scolaire et subventions de la municipalité :

L'école bénéficie de subventions de la municipalité.

Nous n'avons pas encore à notre connaissance le budget pour 2026, il vous sera communiqué lors du deuxième conseil d'école.

Comptes de coopérative :

L'exercice est clos le 31/08/25 avec un déficit de 732,05€.

Somme arrêtée au bilan : 5 330,24€.

La participation des parents à la coopérative scolaire est de 3 098 €.

Il reste à venir les bénéfices du photographe.

L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement les parents pour leur participation et leur soutien. Les contributions versées à la coopérative scolaire sont précieuses pour chaque classe : elles permettent de financer divers projets pédagogiques, sorties scolaires, spectacles, et bien d'autres activités enrichissantes pour les élèves. Grâce à votre engagement, nous pouvons offrir aux enfants des expériences éducatives variées et stimulantes.

Désignation des commissaires aux comptes pour la coopérative :

Secrétaire : Laurence Temim

Trésorière : Madame Colombo

Mandataire : Monsieur Allard

Madame Dalion se porte volontaire pour la vérification des comptes.

7) Informations relatives au Projet Académique 2025-2029

Un projet académique articulé autour de quatre axes, au service d'une ambition partagée : la réussite de tous les élèves.

Axe 1 : Promouvoir une école universelle garante de l'égalité des chances

Axe 2 : Apprendre avec plaisir, s'engager pour réussir

Axe 3 : Attirer, fidéliser et former les personnels

Axe 4 : Accompagner les initiatives

Les axes 1 et 2 s'inscrivent au cœur de la classe, dans le quotidien de l'élève : apprentissages, engagement, bien-être.

Les axes 3 et 4 sont les leviers essentiels pour garantir la qualité et l'efficacité du service public d'éducation, en soutien des deux premiers axes.

Le projet académique pour notre école sera bientôt consultable sur le site de l'école.

Actions envisagées pour l'année 2025-2026 :

AXE 1 : Cet axe porte l'ambition d'une école pour tous, en luttant contre les déterminismes et en renforçant la mixité et l'inclusion. Il garantit la continuité pédagogique, soutient le bien-être des élèves et affirme un cadre républicain protecteur, tout en sécurisant les personnels et les lieux.

Objectifs :

- Lutter contre les déterminismes :

- Plan filles maths, à savoir former et sensibiliser tous les personnels, rapprocher les filles des mathématiques et des sciences, ouvrir les horizons des jeunes filles et susciter des vocations.
- Invitation des parents à venir présenter leur métier et leur parcours professionnel aux élèves.
- « J'écris, je timbre » Le grand voyage des petites cartes » pour les CP.
- Correspondance entre la classe de CP/CE1 et une classe de Rosny-sous-Bois, avec en clôture une rencontre lors d'une sortie scolaire au musée du quai Branly en fin d'année.

- Garantir une École pour tous :

- Poursuite des actions d'inclusion dans le cadre du dispositif ULIS-école.
- Prendre en compte tous, les besoins particuliers, des élèves.
- Collaboration avec le RASED et les partenaires de soin (SESSAD) pour accompagner les élèves à besoins particuliers.

- Assurer un cadre républicain protecteur et apaisé :

- Élections des délégués de classe : Après plusieurs jours de campagne électorale, les élèves de l'école ont eu l'opportunité de vivre une véritable expérience démocratique en élisant leurs délégués de classe dans des conditions réelles de vote ! Une belle occasion d'apprendre les valeurs de la citoyenneté, de l'engagement et du respect des idées de chacun. Les délégués élus joueront un rôle clé en représentant leurs camarades lors des conseils des enfants.
- L'enseignement de l'EMC (Éducation morale et civique) aide les élèves à développer le vivre-ensemble, le respect et la responsabilité. Il intègre la laïcité et les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, solidarité, justice), tout en sensibilisant les élèves aux usages responsables du numérique et à la cybersécurité.
- Mise en place de médiateurs sur les temps de récréation.
- Célébration des 120 ans de la loi de 1905 - Laïcité « Loi, Toi, Moi : Nous à l'école ».
- Mise en place des exercices : incendie et mise en sûreté face aux risques majeurs.

- Soutenir le bien-être et la santé mentale des élèves :

- Installation du "salon de l'amitié" avec la collaboration de l'association ville verte pour favoriser l'inclusion et encourager des interactions sociales positives.
- Programme Phare : Initiatives visant à lutter contre le harcèlement scolaire.
- Permis Internet pour les CM2 : Intervention de la Brigade de Prévention de la Délinquance et de la Jeunesse pour sensibiliser les élèves aux dangers d'Internet et aux lois en vigueur.
- Initiation aux gestes de secours : Animation pour les classes de CM2 en collaboration avec la Croix-Rouge.
- Déploiement du programme EVAR, Eduquer à la vie affective et relationnelle, transmettre des valeurs fondamentales, telles que le respect de soi et des autres ; promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles et lutter contre les stéréotypes ; lutter contre les violences et le harcèlement en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide ; prévenir les

discriminations. Au moins trois séances adaptées à chaque âge sera enseignées aux enfants.

Objectif d'apprentissage pour chaque niveau :

Ecole élémentaire

Niveaux	Se connaître, vivre et grandir avec son corps	Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir	Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
CP	Connaître son corps. Comprendre ce qu'est l'intimité.	Comprendre la diversité des émotions et des sentiments : les siens et ceux des autres.	Appartenir à une famille, comprendre la nature, la fonction et le sens des liens familiaux.
CE1	Grandir, avoir une bonne connaissance et estime de soi, protéger son intimité.	Comprendre les différentes dimensions (affectives, éthiques, sociales et légales) d'une relation humaine.	Promouvoir des relations égalitaires, repérer des discriminations issues de stéréotypes, notamment de genre.
CE2	Se sentir bien dans son corps et en prendre soin.	Comprendre ce qu'est le consentement, les différentes manières de le solliciter et de l'exprimer ou d'accepter et de respecter un refus.	Connaître ses droits.
CM1	Connaître les changements de son corps.	Apprendre à développer des relations constructives et à repérer les situations de harcèlement.	Promouvoir des relations égalitaires et positives ; comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations.
CM2	Connaître et comprendre les changements de son corps et celui des autres.	Promouvoir des relations positives, apprendre à repérer et se protéger des violences sexistes et sexuelles.	Prévenir les risques liés à l'usage du numérique et d'Internet.

AXE 2 : Cet axe encourage les innovations pédagogiques, développe une culture de l'évaluation et élargit les formes d'engagement des élèves. Il repense les temps et espaces d'apprentissage pour mieux répondre aux besoins de chacun.

Objectifs :

- Partager les innovations pédagogiques et la culture de l'évaluation

- Création d'un blog pour chaque classe afin d'améliorer la communication avec les familles.
- Mise à jour régulière du blog de l'école, utilisé comme un outil d'information pour l'ensemble de la communauté scolaire.
- Rencontres régulières entre les directeurs des écoles de la commune pour échanger sur les bonnes pratiques.
- Liaison maternelle-CP : Mise en place pour faciliter la transition des élèves.
- Renforcement de la liaison CM2-6e : À travers les conseils École-Collège pour mieux préparer le passage au collège.
- Organiser les évaluations nationales pour tous les niveaux.
- Participer aux concours de mathématiques, tels que « La course aux nombres ».

- Favoriser l'engagement de tous les élèves grâce à des propositions pédagogiques élargies

- Mise en place de projets collaboratifs entre l'école maternelle et l'école élémentaire.
- École et cinéma pour les classes de CM2 et CM1/CM2
- Engagement de l'école dans une démarche globale de développement durable. Le Label E3D niveau 1 a été obtenu, ce label est valable 3 ans.
- Collecte solidaire de jouets en partenariat avec Eco-maison. Le début de collecte de jouet aura lieu le 17/11/25.
- Ma Petite Planète est un challenge proposant des défis écologiques à vivre entre camarades de classe
- Participation à l'action « Amour en boîte en Vallée de Chevreuse »
- Echecs pour les jeunes : Découverte du jeu d'échecs pour la classe de CP avec la collaboration de l'ARC de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.

- Proposer des temps et des espaces scolaires augmentés

- Encourager la fréquentation régulière de la bibliothèque scolaire pour en faire un véritable lieu de culture.
- Co-gestion de la bibliothèque de l'école par les enseignants et les parents.
- « À l'école du parc », animations autour du patrimoine : En collaboration avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Participation aux activités culturelles : Organisées par la mairie.
- Participation à la Récré des 4 Châteaux : Course visant à encourager l'engagement sportif et communautaire des élèves.
- Voyage scolaire à la Celle des Bordes dans le cadre d'un projet nature, axé principalement sur le thème des « Oiseaux », avec la participation du Parc Naturel Régional (PNR) pour la classe des CP.
- Coordination des actions avec les parents : Pour renforcer la collaboration entre l'école et les familles.
- E3D (École en Démarche globale de Développement Durable) : Nettoyons la nature
- Visite du musée d'Orsay et du musée du quai Branly pour les classes de Mesdames Roberge et Lapierre

8) Socle numérique dans les écoles élémentaires

Notre école bénéficie du soutien du Plan France Relance pour la mise en place d'un socle numérique. Un cofinancement a en effet été accordé à notre collectivité dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Toutes nos classes sont équipées de vidéoprojecteurs et d'un poste de travail, le bureau de la direction dispose d'un ordinateur.

9) Dates importantes de l'année scolaire

Les dates du LSU (livret scolaire unique) :

- Semestre 1 du 01/09/25 au 06/02/26
- Semestre 2 du 07/02/26 au 03/07/26

Les LSU sont disponibles sur le site ci-dessous : <https://teleservices.education.gouv.fr/eds/accueil>

Spectacle de Noël :

Pour les fêtes de fin d'année, comme chaque année, un spectacle est offert aux élèves de la ville par la municipalité. Cette année deux spectacles différents seront représentés :

- « Mille et une étoiles » à l'Espace Jean Racine, destiné aux élèves de maternelles et aux CP le mardi 9 décembre.
- « La fabuleuse histoire de Basarkus » à l'Espace Jean Racine, destiné aux élèves d'élémentaire du CE1 au CM2 le mardi 16 décembre.

Goûter de Noël :

Le mardi 16 décembre à 15h30 au réfectoire.

Photographie :

Possibilité de faire les photos des fratries avec la maternelle le jeudi 16 octobre. Le vendredi 17 octobre matin et après-midi pour les photos individuelles et groupes.

Salon du Livre :

Le thème de cette 26^{ème} édition est « Transportez-nous ».

Notez dans vos agendas les dates du prochain salon : Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2026 pour les rencontres avec les auteurs / illustrateurs nominés et les ateliers du salon.

Samedi 28 mars 2026 pour la journée dédiée aux dédicaces, aux concours, aux animations, aux exposants, aux visiteurs...

La Récré des 4 châteaux :

Le dimanche 15 mars pour la 10ème édition de la Récré des 4 Châteaux 2026, qui se déroulera au domaine Saint Paul. La course sera organisée par niveau de classe, et chaque enfant représentera son école. Un formulaire d'inscription sera remis aux familles.

Spectacle de fin d'année :

Le jeudi 4 juin à 18h00, à l'Espace Jean Racine, au programme : chorale, danse et d'autres surprises.

10) Actions des représentants des parents d'élèves

- Vendredi 5 décembre : Tombola et chocolat chaud à la salle de Beauplan, à partir de 16h30. La présence du Père Noël est envisagée.
- Pâques : Vente de chocolats.
- CM2 : Organisation du bal de fin d'école élémentaire, date à définir.

11) Actions particulières en faveur des élèves « dispositif d'aide »

Evaluations nationales :

Tous les élèves ont passé les évaluations nationales du 08/09/25 au 19/09/25.

Les résultats ont été communiqués aux familles individuellement. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités. Domaines évalués : français, mathématiques.

Un second temps d'évaluation à mi-parcours se tiendra entre le lundi 12 janvier et le vendredi 23 janvier 2026 pour les élèves de CP. Cette évaluation permettra de faire un point sur les apprentissages des élèves à mi-année et d'adapter les enseignements en fonction des nouveaux besoins identifiés.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Activités liées à la maîtrise du langage :

- Renforcer la fluidité de lecture.
- Contrôler sa compréhension et adopter un comportement de lecteur autonome.

Activités mathématiques :

- Mémoriser des faits numériques et des procédures.
- Résoudre des problèmes.

Un accord préalable est demandé aux familles pour la participation. Les groupes sont constitués d'environ trente élèves par période.

Les APC sont assurées par une partie des enseignants, en fonction des quotités de service attribuées à chacun.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Il est rédigé à la demande des parents pour un enfant présentant une affection chronique qui nécessite la prise d'un médicament à l'école de manière régulière ou en cas de crise aiguë, ou bien des aménagements particuliers pour l'alimentation.

Les familles concernées doivent prendre contact directement avec le médecin scolaire. Le PAI est signé par les parents, le médecin scolaire, les enseignants, la directrice. Les parents doivent également le fournir sur le temps périscolaire.

Pour les élèves asthmatiques, aucune validation ni signature du médecin scolaire n'est requise. Cependant, il est indispensable de fournir une ordonnance à jour du médecin traitant et de vérifier régulièrement les dates de péremption des médicaments. Concernant les renouvellements, un formulaire a été donné aux familles concernées en début d'année scolaire.

Centre Médico-Social « IPS »

3 place de la mairie 78190 TRAPPES

cms.saintquentin@ac-versailles.fr Tel : 01 30 16 17 87

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

Pour les enfants reconnus en situation de handicap par la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui a notifié une compensation et des aménagements sur le plan scolaire. Rédigé à la demande des parents par le référent de scolarité. Il y a reconnaissance d'un handicap auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il permet de mettre en place un projet pédagogique adapté, d'obtenir du matériel adapté, d'étudier une orientation vers des structures particulières.

La référente de scolarité devient l'interlocutrice des parents et fait la liaison avec la MDPH. Elle organise des réunions de préparation et de suivi du PPS.

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

Le PAP s'adresse aux élèves rencontrant des difficultés scolaires durables liées à un trouble des apprentissages, et qui nécessitent un aménagement pédagogique. Suite aux assises de la santé scolaire, sa mise en œuvre évolue : il pourra désormais être instauré sans avis préalable du médecin de l'Éducation nationale, sauf dans les situations complexes où son intervention restera nécessaire.

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

C'est un dispositif purement pédagogique et éducatif d'une durée courte et ajustable.

Pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires indispensables à la fin d'un cycle ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas l'être. Le PPRE permet d'apporter un soutien pédagogique spécifique en classe, par l'enseignant et une prise en charge du RASED.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale. Son objectif est d'apporter des aides spécifiques et de prévenir les difficultés. Il favorise la collaboration entre les enseignants et les parents des élèves concernés. Il intervient à la demande des équipes enseignantes (ou exceptionnellement des parents).

L'antenne de Chevreuse intervient sur plusieurs écoles de la Circonscription de Chevreuse. Madame Coignac est une enseignante spécialisée pour les aides à dominante pédagogique (maître E). Monsieur Douchet apporte une aide à dominante relationnelle (maître G). Madame Sarniguet est psychologue de l'Éducation nationale.

Protection de l'Enfance :

Deux lois majeures, adoptées en 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance en France, en réaffirmant les droits et les besoins fondamentaux des enfants. En fin d'année 2019, un nouveau *Pacte pour l'enfance* a été lancé afin de renforcer la prise en charge des enfants placés, avec des mesures visant à lutter contre les violences faites aux mineurs et à réformer l'aide sociale à l'enfance (ASE).

L'objectif de la protection de l'enfance est de garantir la prise en compte des besoins essentiels de l'enfant, de soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social, tout en préservant sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Les actions de la protection de l'enfance comprennent :

- **La prévention** : des actions de sensibilisation et de soutien à l'égard de l'enfant et de ses parents ;
- **Le repérage et le traitement** : des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;
- **Les décisions administratives et judiciaires** : prises pour assurer sa protection.

Face à des situations particulièrement graves, il est impératif que des procédures de signalement soient mises en œuvre par l'ensemble des personnels confrontés à ces situations. Sauf si l'intérêt de l'enfant l'exige autrement, les parents doivent être informés de ces procédures.

Concernant l'absentéisme scolaire, la protection de l'enfance peut être saisie après **quatre demi-journées d'absences non justifiées** au cours d'un mois. Toutes les absences doivent être signalées à l'enseignant ou à la directrice d'école et justifiées par écrit. Les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe dans chaque établissement.

Seuls les motifs suivants sont considérés comme légitimes :

- Maladie de l'enfant ;
- Maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille ;
- Réunion solennelle de famille ;
- Absence temporaire des personnes responsables lorsque l'enfant les accompagne.

Tout autre motif est soumis à l'appréciation de l'autorité compétente de l'État en matière d'éducation.

12) P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs) et exercice d'évacuation incendie

Le PPMS :

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été actualisé afin de tenir compte des difficultés rencontrées lors des exercices précédents et d'en améliorer l'efficacité.

Un nouvel exercice devrait avoir lieu prochainement.

Le point sur l'alerte incendie :

Le mardi 23 septembre 2025.

Temps d'évacuation : 1 minute et 16 secondes

Conditions générales de sécurité dans l'école : favorables.

Observations : Deux classes étaient à l'extérieur (sport).

13) Compte-rendu du point mairie :

(Voir annexe)

14) Calendrier des conseils d'école

- Deuxième conseil d'école : mardi 17 mars à 18h00
- Troisième conseil d'école : jeudi 11 juin à 18h00

Signature de la directrice
Madame Temim

Ecole Élémentaire J. LIAUZON
16, Rue des Bosquets
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
Tél. 01 30 52 95 05



Signature de la secrétaire
Madame Gressier



Ce compte-rendu et ses annexes sont disponibles sur le blog de l'école :

<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleelementaireliauzun/index.php/>